



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE

MAIRIE – RUE GRANDE – 77130 LA GRANDE PAROISSE

Tel. 01 64 32 54 54

MARCHE DE TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE

RUE DE LA GRANDE HAIE – 77130 LA GRANDE PAROISSE

Règlement de Consultation

(Article 27 du décret n°2016-360 DU 25 MARS 2016 relatif aux marchés publics)

PROCEDURE ADAPTEE RESTREINTE

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :
LE JEUDI 22 MARS 2018 - A 12H00

**DATE PREVUE POUR L'ENVOI DE L'INVITATION
A PRESENTER UNE OFFRE AUX CANDIDATS SELECTIONNES :**
LE MERCREDI 4 AVRIL 2018

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
LE MERCREDI 25 AVRIL 2018 - A 12H00

MAITRISE D'ŒUVRE

J.B CARRERE



SARL J.B. CARRERE ARCHITECTE

2 rue A. Carrel - 77100 MEAUX

☎ 01 64 33 43 41 - Fax 01 64 33 59 36

ARTICLE 1^{er} : Acheteur Public

1.1. Maîtrise d'Ouvrage :

Représentant : M. Emmanuel LEDOUX, Maire

Correspondant : M. Jean-Pierre TRIPOGNEZ ou M. Serge COURROUX

Mairie : Rue Grande - 77130 LA GRANDE PAROISSE

Tel. 01 64 32 54 54 – urba_mp@lgp77.fr

Le règlement de consultation et les renseignements administratifs sont obtenus via le site du profil acheteur.

1.2. Adresse auprès de laquelle des documents peuvent être obtenus :

Les candidats admis à présenter une offre seront invités par l'acheteur public à retirer le dossier sur le profil acheteur de la commune :

www.mairie-la-grande-paroisse.fr, onglet « informations mairie » puis « marchés publics » et « marchés de travaux »

ou sur le site de dématérialisation : <http://www.synapse-entreprises.com> ou <http://marcheonline.com>

1.3. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie : Rue Grande - 77130 LA GRANDE PAROISSE

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 - 14h00 à 17h30 (19h le mardi)

Le samedi : de 9h00 à 12h00

L'acheteur public est une collectivité territoriale.

Où déposées sur le profil acheteur :

- <http://www.synapse-entreprises.com> ou
- <http://marcheonline.com>

ARTICLE 2 : Objet de la Consultation

La présente consultation concerne :

Construction d'une halle sportive

Rue de la Grande Haie - 77130 LA GRANDE PAROISSE

ARTICLE 3 : Conditions de la Consultation

3.1. Etendue et mode de consultation :

La présente consultation relève d'une procédure adaptée restreinte

(Article 27 du décret n°2016-360 DU 25 MARS 2016 relatif aux marchés publics)

3.2. Division en lots : OUI

Les travaux sont répartis en lots suivants :

Lot 1 : VRD - INSTALLATIONS DE CHANTIER - CLOTURE -
ESPACES VERTS

Lot 2 : BATIMENT

3.3. Fractionnement du marché :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.4. Forme juridique de l'attribution :

Pour chacun des lots du fait de leur cohérence, le marché sera conclu avec une entreprise unique ou avec un groupement solidaire d'entreprises.

Pour le lot 2, l'entreprise unique (ou le mandataire du groupement) devra être spécialisée dans la construction à ossature bois et aura les compétences en entreprise générale (garantie d'assurance à produire)

Dans le cas d'un groupement solidaire d'entreprises, chaque membre du groupement devra apporter la preuve que son assurance individuelle prend en compte la notion de solidarité entre chaque membre du groupement.

Un même candidat ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement solidaire pour un même marché ni être membre de plusieurs groupements d'entreprises solidaires.

3.5. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.6. Délai d'exécution :

Le délai d'exécution de l'opération est fixé à : 14 mois travail (Hors intempéries, congés payés)

LOT N°1 : VRD

Préparation : du 14 au 31 mai 2018.

**Travaux : 1^{er} au 30 juin 2018
1^{er} au 30 août 2018**

Congés payés : du 17 au 31 décembre 2018

OPR : 15 octobre 2019

LOT N°2 : BATIMENT

Préparation : du 14 mai au 30 juin 2018

Travaux : 2 juillet 2018 au 15 septembre 2019

Congés payés : août 2018 et du 17 au 31 décembre 2018

OPR : 15 octobre 2019

TOTAL : 14 MOIS (Hors intempéries, congés payés)

3.7. Modifications de détail au dossier de consultation :

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

3.8. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.9. Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

3.10. Mesures particulières en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs :
Opération catégorie

ARTICLE 4 : Conditions de participation

- 4.1. Tous les documents des concurrents seront rédigés en langue française.
- 4.2. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui-même :
- 4.3. Les renseignements concernant la situation des opérateurs économiques et les renseignements et formalités nécessaires à l'évaluation de la capacité économique, financière et technique requise en vue de la sélection des candidatures se feront en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23/07/2015.

Pièces relatives à la candidature :

- Imprimés DC1 et DC2 (version du 26.10.2016).
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Les déclarations et attestations sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics et aux accords-cadres mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23/07/2015.

Les renseignements concernant les capacités financières et économiques : 30 %

- Chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos avec la répartition de la part du CA concernant les travaux auxquels se réfère le marché : 30 %
- Le candidat peut prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen telle qu'une déclaration appropriée des banques.
- Les attestations d'assurances professionnelles justifiant que l'entreprise est titulaire d'une part, d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux qui lui seront confiés et d'autre part, d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-3 et 2270 du Code Civil et pour le lot 2 Bâtiment Tous Corps d'Etat, attestation d'assurance avec capacité d'entreprise générale ou liste des lots couverts par le mandataire et ses co-traitants qui doivent faire apparaître la notion de solidarité entre chaque membre du groupement.

Les renseignements concernant les capacités techniques : 30 %

- Moyens du candidat éclairés par une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années : 5 %
- Moyens du candidat éclairés par une déclaration indiquant l'outillage, matériel et équipement dont l'entreprise dispose pour l'exécution de l'ouvrage objet de la présente consultation : 5 %
- Moyens du candidat éclairés par une déclaration sur les effectifs moyens annuels du bureau d'études intégrés ou extérieurs sur les 3 dernières années : 5 %
- Moyens du candidat éclairés déclaration sur les effectifs moyens annuels de la cellule de synthèse ou équivalent sur les 3 dernières années : 5 %
- Moyens du candidat éclairés par une déclaration sur les effectifs moyens annuels dédiés à la conduite des travaux tous corps d'état ou en tant que mandataire d'un groupement d'entreprises solidaires sur les 3 dernières années : 10 %

Les renseignements concernant les capacités professionnelles : 40 %

- Liste des travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations de capacité de maître d'ouvrages et des maîtres d'œuvres indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin : 40 %
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Les certificats de qualification demandés sont :

VRD/Terrassements : Qualibat 1312, 1321 et 1341
Bâtiment tous corps d'état : Qualibat 2344, 2362
certificat ACERBOIS GLULAM
certificat norme NF EN 14080
Qualisport 221 et 260.

En outre, le candidat peut produire des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature.

Convention de contrôle lamellé collé Epicéa / Douglas.

Pièces relatives à l'offre pour les candidats sélectionnés :

- Un acte d'engagement par lot, le cas échéant : cadre à compléter par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché ou par le mandataire.
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial). Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le concurrent devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Le cahier des clauses administratives particulières : cahier ci-joint.
- La décomposition du prix global et forfaitaire : cadre à compléter (tous les prix unitaires doivent être renseignés).
- Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP).
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

ARTICLE 5 : Jugement des candidatures

Les critères de sélection des candidatures suivants permettront d'effectuer un classement et de sélectionner les candidats qui seront admis à présenter une offre. Cette sélection s'effectue en raison de la spécificité du projet.

Nombre de candidats admis à présenter une offre : **3 maximums pour chaque lot**

Critères de sélection des candidatures :

- * Capacités financières : 30 %
- * Capacités techniques : 30%
- * Capacités professionnelles : 40%

ARTICLE 6 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les plus intéressants dans le respect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, après remise de l'offre négociée le cas échéant.

ARTICLE 7 : Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues à l'article 62 du Décret du 25 mars 2016. Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

Ci-dessous avec leur pondération :

1/ Valeur technique 30 points : 30%

- Méthodologie de préparation : 5 points
- Organisation du chantier : 10 points
- Méthodologie de réception du chantier, de livraison et des documents de récolement : 5 points
- Qualité, origine des matériaux, labels associés et certifications des procédés : 10 points

2/ Prix global et forfaitaire 60 points : 60%

Montant de l'offre acceptable la moins élevée X 60 points (note maximale possible)

Montant de l'offre à noter

3/ Délai d'exécution 10 points : 10%

- Délais de préparation du chantier : 5 points
- Délais d'exécution et remise des documents de récolement : 5 points

Une offre ne pourra être prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévues à l'article 51 du décret du 25 mars 2016 soient fournis dans les 8 jours à compter de la réception de la demande écrite du pouvoir adjudicateur.

En cas de discordance constatée dans une offre, le montant hors T.V.A. porté en lettres dans l'acte d'engagement prévaudra sur toutes autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entreprise concernée est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 7 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures sous format papier

Les dossiers seront transmis sur support papier de préférence, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination. Le mode d'envoi des candidatures retenu par candidat sera le même pour celui de l'offre.

Date limite de réception des candidatures : 22 mars 2018

Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés : 4 avril 2018

Les candidatures seront transmises sous une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

MARCHE PUBLIC – NE PAS OUVRIR
Construction d'une halle sportive

Lot n° :

Elles peuvent également être remises contre récépissé au secrétariat de mairie avant la date et l'heure mentionnées en première page du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 8 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures dématérialisées

- Les dossiers seront transmis via le profil de l'acheteur suivant :
<http://www.synapse-entreprises.com> ou <http://marcheonline.com>

ARTICLE 9 : Mode de règlement et modalités de financement du marché

Le candidat est informé qu'une avance de 5 % est prévue si le montant du marché ou du lot excède la somme de 50 000 euros hors taxes et s'il comporte un délai d'exécution supérieur à 2 mois.

Dans le cas où le candidat renoncerait au bénéfice de cette avance, il cochera la case correspondante dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 10 : Renseignements

Renseignements techniques :

SARL J.B. CARRERE ARCHITECTE

Monsieur Abdelkader NEGGAL

2 rue A. Carrel - 77100 MEAUX

Tel. 01.64.33.43.41. - Courriel : jb.carrere.etude7@wanadoo.fr

Renseignements administratifs :

Mairie de LA GRANDE PAROISSE

Rue GRANDE - 77130 LA GRANDE PAROISSE

Tel. 01.64.32.54.54. - Courriel : urba_mp@lgp77.fr